Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

MAIRIE DE LAON
17 DEC. 2019
AISNE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de -France

SIS
IC/2019/210

Arrêté préfectoral portant création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de l'Aisne

LE PRÉFET DE L'AISNE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.125-6, L.556-2, R.125-41 à R.125-47 ;

VU l'article 176 de la loi n°2004-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 10 octobre 2019 proposant la création de SIS dans le département de l'Aisne sur les communes de Allemant, Belleu, Chauny, Ciry-Salsogne, Crouy, Essomes-sur-Marne, Laon, Mauregny-en-Haye, Pavant, Saint-Quentin et Soissons ;

VU la consultation des maires et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols par courrier du 6 août 2018,

VU les avis émis par les maires des communes et présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

VU l'information des propriétaires concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols par courrier du 2 août 2019;

VU les observations du public recueillies entre le 5 septembre 2019 et le 7 octobre 2019 inclus ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage ;

CONSIDÉRANT que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés ont été consultés sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ont été informés ;

CONSIDÉRANT que la consultation du public a été réalisée du 5 septembre 2019 au 7 octobre 2019 inclus ;

CONSIDÉRANT que les observations des communes de PAVANT et CHAUNY, du Conseil départemental de l'Aisne et de l'agglomération GRAND SOISSONS ne remettent pas en cause les informations relatives à la pollution des sols ayant conduit à proposer le projet de SIS ;

CONSIDÉRANT l'absence d'observations du public ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

– SIS n°02SIS05820 relatif à l'ancien centre de stockage du CRE à MAUREGNY-EN-HAYE ;
– SIS n°02SIS05829 relatif à l'ancien centre d'exploitation du CRE à MAUREGNY-EN-HAYE ;
– SIS n°02SIS06341 relatif à l'ancien site SPEDILEC à SAINT-QUENTIN ;
– SIS n°02SIS06342 relatif à l'ancien site JOUVE-BRION à CHAUNY ;
– SIS n°02SIS06353 relatif à l'ancien site TMPE à PAVANT ;
– SIS n°02SIS06356 relatif à l'ancien site EUREMALCO/EMAILLERIE DE L'AISNE à BELLEU ;
– SIS n°02SIS06360 relatif à l'ancien site ZICKEL DEHAITRE à SOISSONS ;
– SIS n°02SIS06389 relatif à l'ancien site APS à SOISSONS ;
– SIS n°02SIS06391 relatif à l'ancien site PECQUET TESSON à CROUY ;
– SIS n°02SIS06396 relatif à l'ancien site Impress Laon SAS (ex USC Aerosols) à LAON ;
– SIS n°02SIS06422 relatif à l'ancien site PRO-DECAP à CIRY SALSOGNE ;
– SIS n°02SIS06423 relatif à l'ancien site HUMTERTRANS à ESSOMES-SUR-MARNE ;
– SIS n°02SIS06502 relatif à l'ancien site CPE à LAON ;
– SIS n°02SIS06503 relatif à l'ancien site SOFOMA à SAINT-QUENTIN ;
– SIS n°02SIS06507 relatif à l'ancien site THIOURT à SAINT-QUENTIN ;
– SIS n°02SIS06509 relatif à l'ancien site DEPOSANTE ALLEMANT à ALLEMANT ;
– SIS n°02SIS06513 relatif à l'ancien site ATAL à LAON ;
– SIS n°02SIS06521 relatif à l'ancien site JACOB DELAFON à SOISSONS ;

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2. URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://georisques.gouv.fr.
Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

ARTICLE 3. OBLIGATION D'INFORMATION ACQUÉREURS/LOCATAIRES

Sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 4. NOTIFICATION

Le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols, ainsi qu'à la chambre des notaires de l'Aisne.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois dans les mairies de Allemant, Belleu, Chauny, Ciry-Salsogne, Crouy, Essômes-sur-Marne, Laon, Mauregny-en-Haye, Pavant, Saint-Quentin et Soissons et au siège de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry et de la communauté d'agglomération du saint-quentinois.
Les maires et présidents d'EPCI feront connaître par procès-verbal adressé à la préfecture de l'Aisne - DDT -Service Environnement - Unité ICPE - 50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex, l'accomplissement de cette formalité.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne et mis en ligne sur le site des services de la préfecture de l'Aisne.

Il est fait mention de cet arrêté et des modalités de sa consultation dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 6. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80011 AMIENS cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6. EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons, la sous-préfète de l'arrondissement de Château-Thierry, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 10 DEC. 2019

Le Préfet de l'Aisne

Ziad KHOURY

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	02SIS06396
Nom usuel	Impress Laon SAS (ex USC Aerosols)
Adresse	rue Voltaire
Lieu-dit	ZI du champ du roy
Département	AISNE - 02
Commune principale	LAON - 02408
Caractéristiques du SIS	La société IMPRESS LAON SAS était spécialisée dans la fabrication de boîtiers métalliques d'aérosols. Le site disposait de différents ateliers permettant de créer un boîtier d'aérosols à partir d'une plaque d'acier. Les plaques étaient découpées par des presses puis mises en forme par matriçage. Les 3 éléments formant le boîtier étaient ensuite assemblés par emboutissage. Le site disposait de 4 lignes d'impression OFFSET et vernissage par typographie avec séchage thermique ainsi que 2 lignes d'impression OFFSET avec séchage UV. Le mémoire de cessation d'activité transmis à l'administration le 26/11/2009 contient des résultats de sondages de sols réalisés en février et avril 2009. Ces derniers mettent en évidence des concentrations élevées en solvants aromatiques et en méthanol au droit des zones de stockage de produits chimiques. Des traces de HAP et d'hydrocarbures ont également été détectées. Une étude des risques sanitaires a été réalisée et montre que les risques sanitaires dus à la présence de certains composés volatils dans les sols sont acceptables pour l'usage futur envisagé (industriel).
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	documents consultables en DREAL (papier) : "Mémoire de cessation d'activité" réalisé par l'APAVE ref 08532794 - EV0068 daté du 21 septembre 2009 "Plan de gestion" réalisé par l'APAVE ref 10401986 - EV0067 daté du 8 juin 2011

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	02.0059	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=02.0059

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	747475.0 , 6941958.0 (Lambert 93)
Superficie totale	49677 m²
Perimètre total	1256 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LAON	ZK	414	12/12/2017
LAON	ZK	709	12/12/2017
LAON	ZK	334	12/12/2017
LAON	ZK	431	12/12/2017
LAON	ZK	432	12/12/2017

Documents

Cartographie

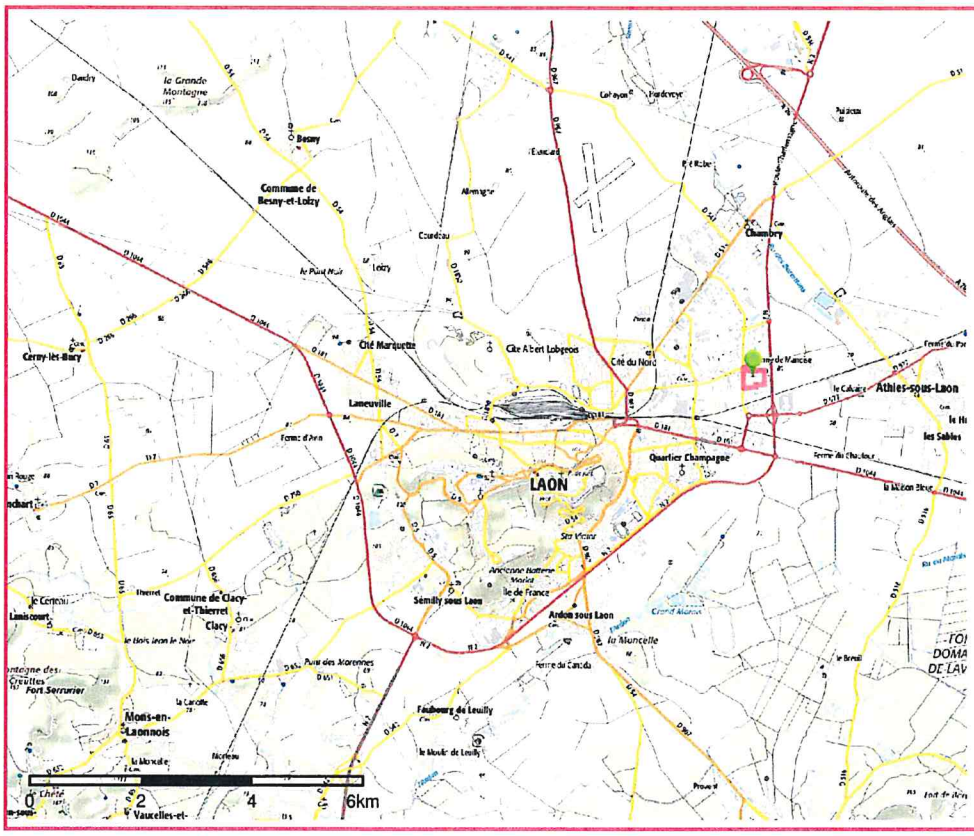

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 02SIS06396

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 02SIS06396

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	02SIS06502
Nom usuel	CPE
Adresse	Route de la FERE - Lieu-dit "La Folie"
Lieu-dit	
Département	AISNE - 02
Commune principale	LAON - 02408
Caractéristiques du SIS	Ancien site de dépôts de pétrole et produits dérivés au gaz naturel. Cessation d'activité déclaré le 12/02/2007. Les installations pétrolières ont été démantelées. Les sols ont fait l'objet de travaux de dépollution. Des travaux d'excavationn ont été réalisé au niveau de l'aire de chargement/déchargement des cuves enterrées d'hydrocarbures (partie centrale sud du site). Les matériaux souillés ont fait l'objet d'une procédure d'évacuation (134 t) et transportés à Villeparisis. Aprés excavation, les résultats analytiques de sols ont mis en évidence des teneurs résiduelles faibles en indice hydrocarbures.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	742598.0 , 6942009.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4889 m²
Perimètre total	461 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LAON	BW	55	03/01/2018
LAON	BW	54	03/01/2018

Cartographie

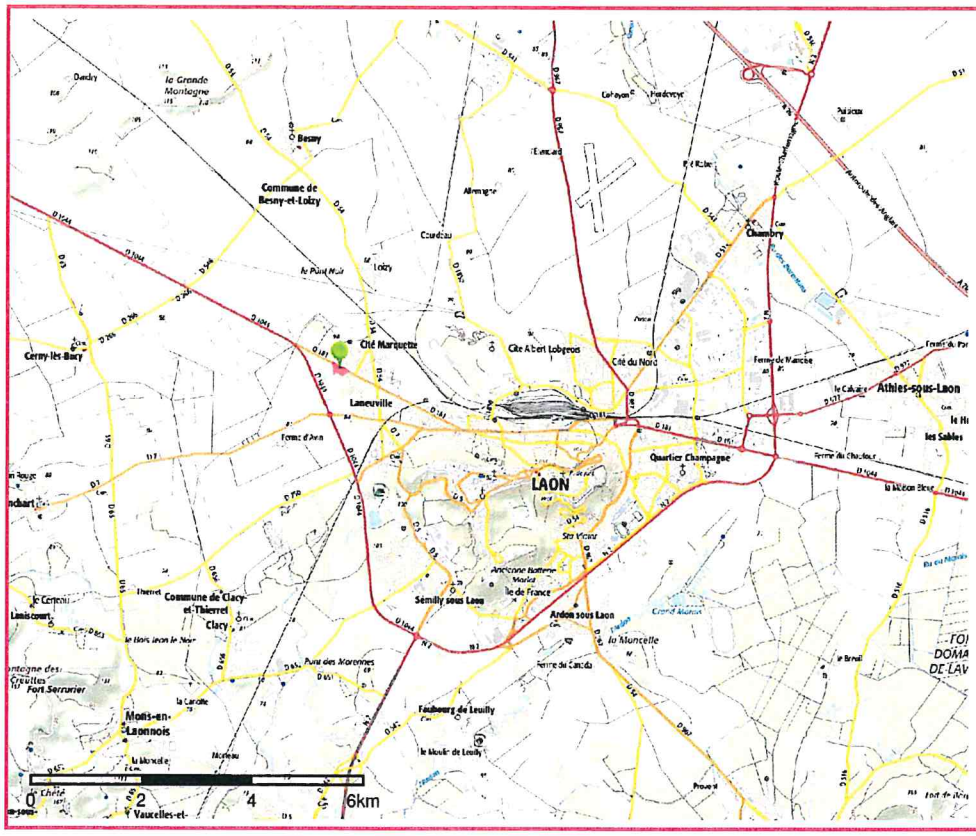

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 02SIS06502

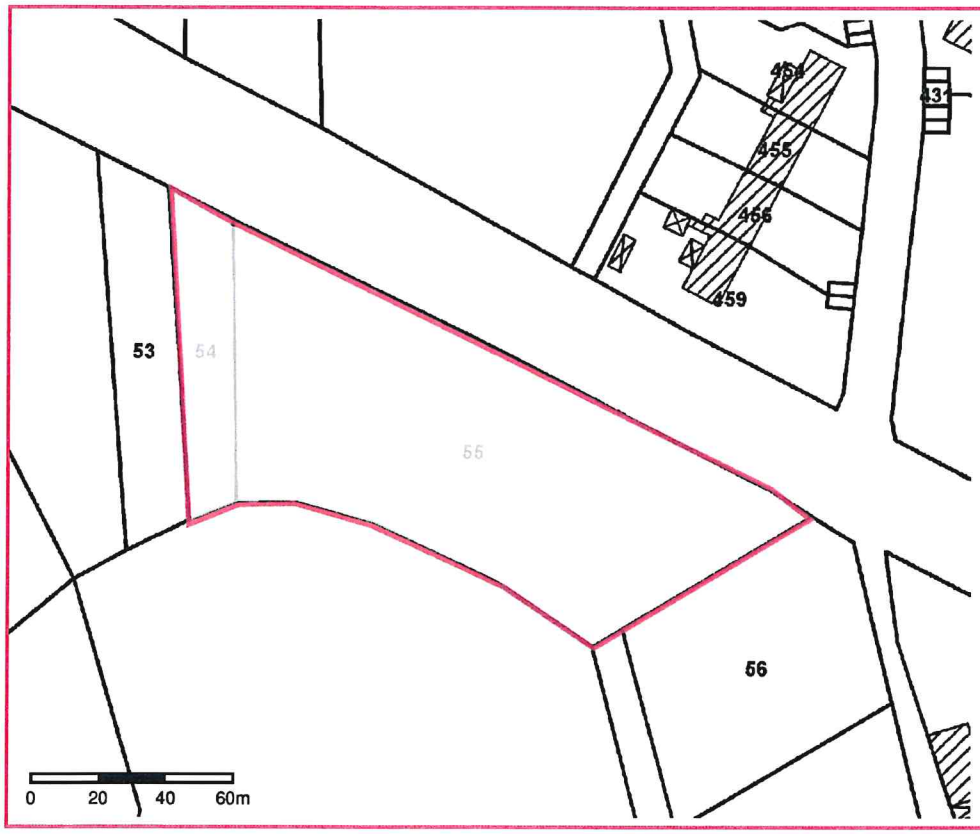

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 02SIS06502

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	02SIS06513
Nom usuel	ATAL
Adresse	58 Rue de MANOISE
Lieu-dit	
Département	AISNE - 02
Commune principale	LAON - 02408

MAIRIE DE LAON
17 DEC. 2019
AISNE

Caractéristiques du SIS

La société ATAL était spécialisée dans la production de mobiliers d'atelier (vestiaires, armoires) et de mobiliers de bureau. Elle a cessé ses activités sur le site de Laon en décembre 2004.
Placée en liquidation judiciaire en 2004, elle a été radiée en 2013.

L'Evaluation Simplifiée des Risques exigée par l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2004 et remise par l'exploitant en novembre 2004 a fait ressortir la présence :
- de 7 sources de pollution au niveau du sol, principalement aux solvants, PCB, triéthylbenzène ;
- de toluène et xylène dans les eaux souterraines dont les concentrations restent inférieures aux valeurs de constat d'impact (VCI usage sensible, ancienne méthodologie sites et sols pollués) ;
- d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et arsenic en amont et en aval du site dans les eaux souterraines. La concentration en arsenic est supérieure à la valeur de constat d'impact pour ce paramètre.

En ce qui concerne les sources de pollution du sol, l'Evaluation Simplifiée des Risques indique que le risque est faible compte tenu de l'usage du site (usage industriel non sensible).

Suite à l'instruction de cette étude, un arrêté préfectoral a été signé le 7 février 2005 imposant à la société ATAL la surveillance des eaux souterraines de manière semestrielle pour les paramètres mis en évidence, l'élimination des déchets dangereux encore présents sur le site et la réalisation d'un diagnostic complémentaire sur le réseau d' eaux pluviales du site.

Un mémoire de cessation d'activité ainsi qu'un diagnostic complémentaire de pollution ont été rédigés en juin 2006. D'après le bureau d'études :
- Le diagnostic complémentaire montre la présence de cuivre, plomb, baryum, xylènes totaux et PCB en concentrations supérieures aux Valeur de Définition de Source Sol (VDSS, ancienne méthodologie sites et sols pollués) mais sans dépassement des Valeurs de Constat d'Impact en usage non sensible.
- Concernant les eaux souterraines, les résultats d'analyses issus de la campagne de mars 2005 montrent des traces d'éthylbenzène, de xylènes, de HAP mais sont inférieures aux valeurs de référence disponibles.

Etat technique Site nécessitant des investigations supplémentaires

Observations Documents disponibles en DREAL (papier) :

"Audit environnemental - diagnostic air, bruit, eaux résiduaires et sol" réalisé par GESTER, ref : 21.99.00139-99/1046 daté du 27/05/1999

"Audit environnemental - diagnostic air, bruit, eaux résiduaires et sol" réalisé par GESTER, ref : 21.99.00139-99/2657 daté du 03/12/1999

"Audit environnemental - diagnostic d'une décharge interne" réalisé par GESTER, ref : 21.00.0006-00/0159 daté du 07/01/2000

"Evaluation simplifiée des risques" réalisée par ARCADIS, ref : 23A .04.0195.E-01-B daté du 24/11/2004 et ses annexes (ref : 23A .04.0195.E-02-A)

"Mémoire de cessation d'activités" réalisé par ARCADIS, ref : 23A .04.0195.E-04-B daté du 13/06/2006

"Synthèse des études concernant les sols et les eaux souterraines au niveau des bâtiments à vendre" réalisée par ANTEA, ref A48595/B datée de janvier 2008

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	02.0023	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=02.0023

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 746349.0 , 6941651.0 (Lambert 93)

Superficie totale 77089 m²

Perimètre total 1612 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LAON	CI	247	05/03/2018
LAON	CI	350	05/03/2018
LAON	CI	278	05/03/2018
LAON	CI	280	05/03/2018

LAON	CI	281	05/03/2018
LAON	CI	365	05/03/2018
LAON	CI	360	05/03/2018
LAON	CI	359	05/03/2018
LAON	CI	364	05/03/2018
LAON	CI	351	05/03/2018
LAON	CI	310	05/03/2018
LAON	CI	260	05/03/2018
LAON	CI	273	05/03/2018
LAON	CI	313	05/03/2018
LAON	CI	335	05/03/2018
LAON	CI	337	05/03/2018
LAON	CI	336	05/03/2018
LAON	CI	328	05/03/2018
LAON	CI	331	05/03/2018
LAON	CI	323	05/03/2018
LAON	CI	325	05/03/2018
LAON	CI	326	05/03/2018
LAON	CI	322	05/03/2018
LAON	CI	296	05/03/2018
LAON	CI	294	05/03/2018
LAON	CI	347	05/03/2018
LAON	CI	349	05/03/2018
LAON	CI	344	05/03/2018
LAON	CI	343	05/03/2018
LAON	CI	345	05/03/2018
LAON	CI	348	05/03/2018
LAON	CI	291	05/03/2018
LAON	CI	342	05/03/2018
LAON	CI	274	05/03/2018
LAON	CI	319	05/03/2018
LAON	CI	320	05/03/2018
LAON	CI	314	05/03/2018
LAON	CI	286	05/03/2018
LAON	CI	277	05/03/2018
LAON	CI	284	05/03/2018
LAON	CI	353	05/03/2018
LAON	CI	303	05/03/2018
LAON	CI	304	05/03/2018

LAON	CI	306	05/03/2018
LAON	CI	255	05/03/2018
LAON	CI	258	05/03/2018
LAON	CI	259	05/03/2018
LAON	CI	261	05/03/2018
LAON	CI	315	05/03/2018
LAON	CI	298	05/03/2018
LAON	CI	352	05/03/2018
LAON	CI	235	05/03/2018
LAON	CI	301	05/03/2018
LAON	CI	357	05/03/2018
LAON	CI	358	05/03/2018
LAON	CI	341	05/03/2018
LAON	CI	305	05/03/2018
LAON	CI	263	05/03/2018
LAON	CI	265	05/03/2018
LAON	CI	266	05/03/2018
LAON	CI	246	05/03/2018
LAON	CI	244	05/03/2018
LAON	CI	245	05/03/2018
LAON	CI	248	05/03/2018
LAON	CI	334	05/03/2018
LAON	CI	318	05/03/2018
LAON	CI	299	05/03/2018
LAON	CI	302	05/03/2018
LAON	CI	297	05/03/2018
LAON	CI	333	05/03/2018
LAON	CI	363	05/03/2018
LAON	CI	362	05/03/2018
LAON	CI	232	05/03/2018
LAON	CI	340	05/03/2018
LAON	CI	361	05/03/2018
LAON	CI	231	05/03/2018
LAON	CI	355	05/03/2018
LAON	CI	356	05/03/2018
LAON	CI	257	05/03/2018
LAON	CI	339	05/03/2018
LAON	CI	367	05/03/2018
LAON	CI	366	05/03/2018

LAON	CI	101	05/03/2018
LAON	CI	279	05/03/2018
LAON	CI	283	05/03/2018
LAON	CI	338	05/03/2018

Documents

Cartographie

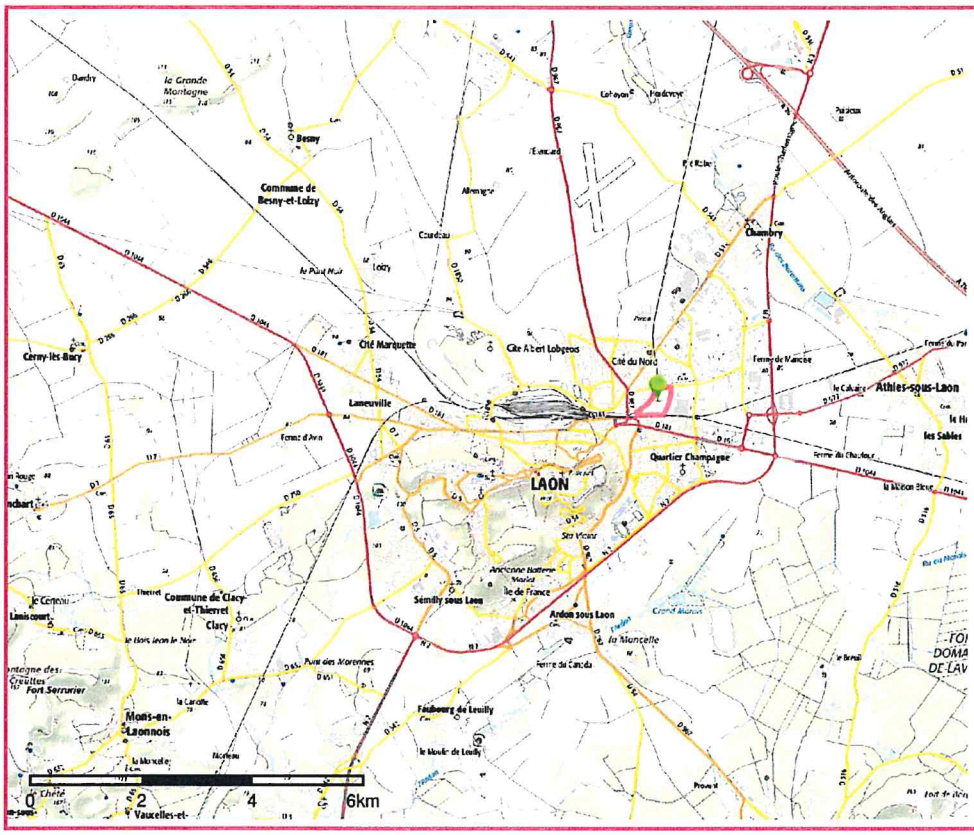

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 02SIS06513

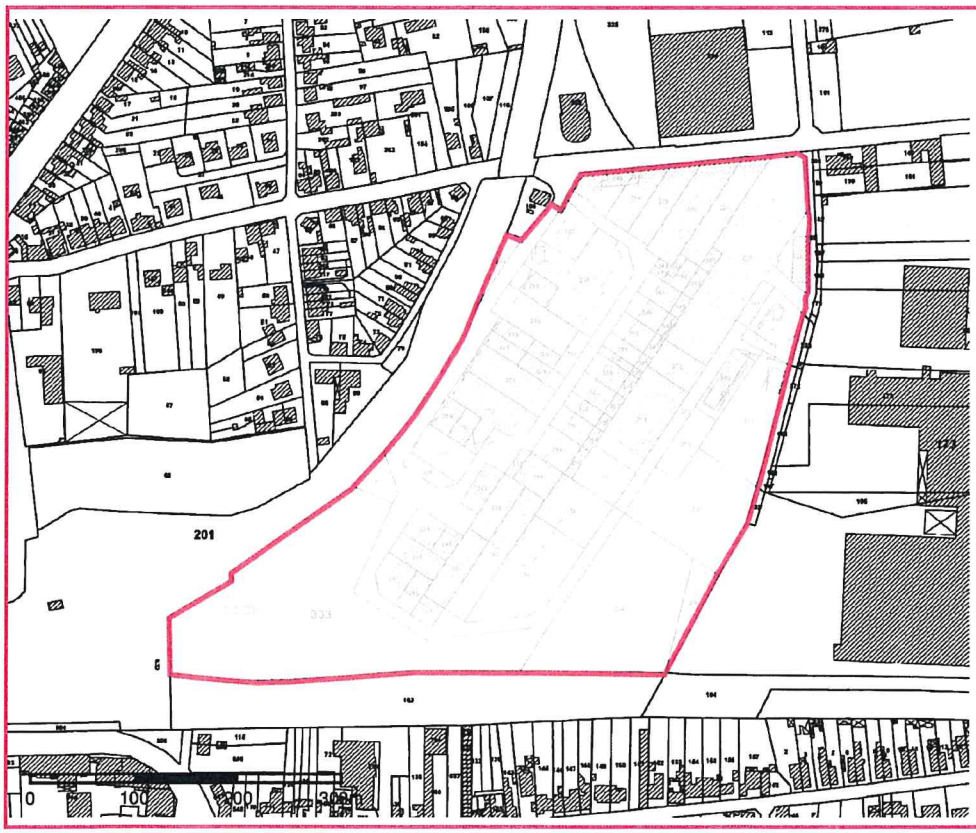

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 02SIS06513